



www.vufflens-la-ville.ch

Vufflens-la-Ville

Bulletin d'informations officielles

Avril 2014

No 2



Dans ce numéro :

| | |
|------------------------------------------------------------|----|
| Décisions du Conseil communal | 2 |
| Les brèves de la Municipalité | 3 |
| Info déchets | 18 |
| Info Délits Plus | 20 |
| Info des sociétés locales + Passeport Vacances | 24 |
| Les chenilles procession- naires | 31 |
| Mise de bois | 32 |

Agenda 2014

25 et 26 juin : Spectacles des écoles

30 août : Marché artisanal

22 novembre : Théâtre

Séances du Conseil Communal

Mercredi 18 juin (comptes 2013)

Mercredi 29 octobre (arrêté d'imposition)

Mercredi 10 décembre (budget 2015)

Conseil communal du 2 avril 2014

PREAVIS MUNICIPAL N°1/2014 : «Remplacement des conduites d'eau potable des routes de Cuvillard et de L'Arzillier (partie supérieure). Réalisation d'un bouclage entre la conduite d'eau potable du chemin du Clos et celle de la route de Cuvillard»

Dans sa séance du 2 avril 2014,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 1/2014 du 10 mars 2014;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à l'unanimité des membres présents)

d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 1'177'000.-** pour

1. le remplacement des conduites d'eau potable des routes de Cuvillard et de L'Arzillier (partie supérieure) et la réalisation d'un bouclage entre la conduite d'eau potable du chemin du Clos et celle de la route de Cuvillard ;
2. d'amortir cet investissement pour le réseau d'eau par la subvention ECA sur les travaux de remplacement des conduites et du bouclage, et le solde par prélèvements du compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable » sur une durée de trente ans, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un recours à l'emprunt de Fr. 1'000'000.-, le solde par la trésorerie courante ;
4. d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt maximum de Fr. 1'000'000.- destiné à financer les investissements décrits ci-dessus.

Rapport de la Municipalité sur le postulat de M. le Conseiller R. Lambelet "Achat de l'Auberge de la Venoge"

La Municipalité a présenté au Conseil communal sa réponse sur le postulat susmentionné. Le Conseil communal a accepté, à une large majorité et 3 avis contraires, le rapport de la Commission qui a émis le vœu que la Municipalité fasse une nouvelle offre d'achat des parcelles 55 et 56.

Les brèves de la Municipalité

Ingrid Rossel, Syndique

Réorganisation scolaire

Au mois de novembre dernier, le comité directeur de l'Asicope a reçu une invitation à rejoindre un groupe de travail formé d'une délégation des comités directeurs de l'Asiabe (Apples-Bière), de l'Asisevv (La Sarraz-Veyron-Venoge), de l'Asicope ainsi que de la DGEO (Département de l'enseignement obligatoire).

L'Asisevv rencontrant des problèmes avec les parents, notamment avec des trajets de transport trop longs selon des membres de l'APE, elle a fait appel à Mme la Conseillère d'Etat qui est entrée en matière sur une réorganisation territoriale.

L'Asisevv voulant se séparer de certaines Communes, le groupe de travail est chargé de voir dans quelle mesure il serait possible de reprendre ces dernières dans leurs associations, et de reformer une nouvelle entité, ceci pour la rentrée d'août 2014.

La proposition d'un nouveau découpage issu du groupe de travail était attendue pour la fin décembre 2013. Ce qui paraissait très court, voire trop court au vu de l'importance du sujet.

Après des séances marathon, le groupe de travail a présenté 4 variantes aux Communes de l'Asicope. Aucune de ces 4 variantes n'a reçu l'aval de la totalité des 13 Communes. Le groupe de travail s'est alors penché sur deux nouvelles variantes.

Lors d'une séance en février dernier, sous l'égide de la préfecture de Morges et en présence de la DGEO, toutes les Communes de l'Asisevv, de l'Asicope ainsi que des représentants de l'Asiabe, ont été invités à prendre connaissance des variantes 4,5,6. Un nouveau groupe de travail doit être mis sur pied avec quatre représentants de l'Asisevv et de l'Asicope pour étudier plus en profondeur ces quatre variantes. La DGEO attend la réponse des Communes cette fois pour fin septembre en vue de la rentrée 2015.

Il nous a également été dit, lors de cette séance, que c'est la DGEO qui fixe les zones de recrutement des élèves et qu'à ce stade le département n'envisageait pas d'autoriser 4 établissements secondaires.

Que signifie cette réorganisation pour Vufflens-la-Ville :

Variante 4 :

Dans la variante 4, il est prévu de faire 3 établissements primaire et secondaire. Il y aurait donc un établissement EPS (établissement primaire et secondaire) qui enclasserait les élèves de Vufflens, Mex, Penthaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars.

Ce qui signifierait la construction d'un collège secondaire avec 14 classes, 1 salle de gymnastique, pour autant que nos élèves fréquentent l'éventuelle future piscine que l'Asicope projette de construire. Si nous n'allions pas avec nos élèves à ladite piscine, il faudrait alors construire 2 salles de sport.

Il y aurait également un EPS à Cossonay et un EPS à La Sarraz.

Variante 5 :

Dans cette variante, on regrouperait les Communes actuelles de l'Asicope auxquelles on rajouterait les Communes de L'Isle, Cuarnens, Mont-la-Ville, Chavannes-le-Veyron et Mauraz.

Nous aurions un établissement avec une direction primaire pour les Communes du bas de l'Asicope et un établissement avec une direction primaire pour les Communes du haut de l'Asicope ainsi que les nouvelles communes précitées.

Tous les élèves fréquenteraient l'établissement secondaire de Cossonay pour les années 9,10,11 Harmos (Ancien 7,8,9).

Variante 6 :

Cette variante prévoit 3 établissements avec 3 directions primaires : un pour les Communes du bas de l'Asicope, un pour les Communes du haut de l'Asicope avec les nouvelles Communes et un pour les Communes de La Sarraz et environ.

Tous les élèves iraient à Cossonay au secondaire (9,10,11 Harmos).

Dans toutes les variantes, la Commune de Montricher serait rattachée à l'Asiabe.

Ces différentes variantes ont un coût mais à priori la **variante 4** est la plus chère au niveau des bâtiments à construire. Par contre, les transports dans cette même variante seraient vraisemblablement nettement moins coûteux.

Afin de connaître exactement les conséquences financières de cette variante, les Communes de Vufflens, Mex, Penthaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars ont décidé de faire faire une étude par un bureau spécialisé.

Nous attendons de cette étude, une projection au niveau des infrastructures à construire ainsi que leurs coûts, une étude des transports afin de définir le potentiel d'économie, une estimation des bâtiments actuels ainsi qu'une projection de l'augmentation de notre population à 10 ans.

Cette étude permettra aux Communes du bas de se prononcer à fin septembre en toute connaissance de cause sur le choix de la variante à retenir.

Cantine du PAM à Cossonay

Depuis le 3 février dernier, la cantine du PAM est informatisée. Grâce à ce programme, les dames de la cantine ne devront plus relever les inscriptions manuellement. Les inscriptions aux repas ou au pic-nic, ainsi que les paiements, peuvent désormais se faire en ligne par les parents.

Les Municipalités de l'Asicope ont été conviées à venir partager un repas à la cantine leur permettant de découvrir le fonctionnement de la cantine et les plats servis aux élèves.

Arrivée de OI sur le site Bobst

L'ancien bâtiment administratif de Bobst va être rénové et accueillera, si tout se passe comme prévu, dès la fin de cette année, OI une entreprise internationale.

OI est la première entreprise d'emballage de verre au niveau mondial. Son siège européen actuel se déplacera de Bussigny sur le site de Bobst.

Stage de M. Denis Fabia

La Municipalité a accepté de prendre en stage M. Denis Fabia dans le cadre d'un projet de réorientation professionnelle dû à un accident de travail.

M. Fabia travaille pour notre Commune depuis le mois de janvier, il a secondé M. Lefebvre pendant trois mois, ce qui a permis de faire des travaux supplémentaires dans le domaine de nos bâtiments. Certains de ces travaux auraient été réalisés par des entreprises sans son concours, par manque de temps de notre employé. Pendant les trois prochains mois, M. Fabia travaillera plus avec M. Daniel Carrard, car dans le domaine des extérieurs, il y a également plus de travail, et nous pensions en externaliser certains afin de secondar M. Carrard.

Olivier Berthoud, Municipal

Finances

La Municipalité a remboursé le solde d'un emprunt à taux fixe de 3,875 % auprès de la CEDC, soit un montant de Fr. 190'000.- .

Un prêt de Fr. 872'500.-, à taux fixe de 2 %, a été renouvelé à hauteur de Fr. 800'000.-, avec un taux plus bas.

Ces deux opérations diminueront notre dette de Fr. 262'500.- d'où une économie annuelle de l'ordre de Fr. 12'000.- .

RC 177

Le dossier a connu une avancée majeure, avec, comme vous l'avez certainement vu dans la presse, l'approbation de l'exposé des motifs et projet de décret par le Conseil d'Etat. C'est une bonne nouvelle, mais l'EMPD doit encore être approuvé par le Grand Conseil. Il semble par ailleurs qu'un référendum pourrait être lancé par les associations écologiques. Chacun d'entre nous a dès lors un rôle important à jouer pour appuyer la démarche du Conseil d'Etat.

Zone industrielle

La Municipalité a recouru contre le jugement de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du 8 janvier 2014 nous déboutant suite à notre refus de délivrer le permis de construire sollicité par Camion Transport SA. Le Tribunal fédéral a accepté notre demande d'effet suspensif. Nous sommes donc dans l'attente de l'Arrêt de notre plus haute autorité judiciaire.

Roger Weissbrodt, Municipal

Diminution et répartition des tonnages

A la lecture des statistiques 2013 sur le périmètre de VALORSA, un phénomène de bascule entre Ordures Ménagères et Déchets Industriels Banals a été observé. Avec l'introduction du principe du pollueur - payeur, 90% des Communes désormais ont indiqué qu'elles ne traitent plus les déchets des entreprises dans leurs ordures ménagères, un phénomène qui n'avait pas été anticipé.

Sur l'ensemble du périmètre, la diminution importante des tonnages de déchets incinérables est attribuée à trois éléments :

- Le ralentissement économique : 10% de diminution de déchets incinérables en Suisse.
- Une augmentation des recyclables de 20 %.
- La gestion privatisée des déchets des entreprises (20%).

Pour notre Commune, nous sommes passés d'une moyenne mensuelle de 27 tonnes d'incinérables en 2012 à une moyenne mensuelle de 12 tonnes pour 2013. La tendance observée pour le premier semestre 2014 est la même (12 tonnes mensuelles).

Il n'a pas été observé de grands changements quant aux tonnages de déchets encombrants. Grâce à un suivi régulier et à la pose d'affichettes informatives, une amélioration de ce tri est observée.

En ce qui concerne le ramassage du verre et du papier/carton, il est difficile de tirer des conclusions définitives, les tonnages donnés étant toutefois à la hausse.

Décompte 2013

Chaque Commune a reçu un décompte final avec son tonnage annuel rétribué à hauteur de CHF 50.-/tonne. La rétrocession pour 2013 se monte donc selon le décompte final annuel à CHF 380.-/tonne.

Il s'agit bien du décompte de la taxe au sac 2013, de la balance entre les 4 acomptes et les ventes annuelles de sacs taxés.

Ecobilan des plastiques

Plusieurs périmètres de gestion des déchets, dont VALORSA, ont mandaté une étude d'analyse de cycle de vie (écobilan) afin d'identifier l'impact environnemental de la valorisation de quatre catégories de plastiques des ménages recyclables.

Les déchets plastiques peuvent être valorisés par deux filières : le recyclage et l'incinération.

Du point environnemental, les résultats de cette analyse montrent une faible tendance favorable au recyclage par rapport à l'incinération. Cette situation est directement liée à la qualité du tri et au rendement énergétique de l'usine de valorisation thermique des déchets.

L'avantage environnemental doit être mis dans la balance avec les aspects financiers.

Il convient dès lors de favoriser en priorité le retour aux points de vente du PET, du flaconnage (ou bouteilles plastiques) et du polystyrène expansé et de collecter avec les ordures ménagères les plastiques souillés, les plastiques souples et durs de petites dimensions.

Le conseil donné en l'état actuel aux Communes est le suivant :
« Recyclez ce qui est facile à collecter en termes de logistique et de qualité obtenue, puis incinérez les autres plastiques ménagers ».

Michel Gruaz, Municipal

Salle de sport

L'une des chaudières a rendu l'âme, son remplacement est imminent. Son coût se monte à Fr. 12'500.-. Le système de commande de la ventilation et du chauffage, qui nous a créé pas mal de soucis en 2013, est sur le point d'être remis au goût du jour.

Seringue

Après utilisation de ce local en tant que magasin, le mobilier d'origine a été réinstallé au sous-sol.

Réseau d'eau

Juste avant Noël, une fuite a été détectée sur la conduite de la Grand-Rue.

Domaine de l'eau remplacement de conduites

Les travaux de remplacement des conduites sur la partie Nord des Mainnesses et Pré-Montagnon, préavis 3/2013, sont terminés. Ceux du chemin de la Rie sont en cours. Les secteurs où le remplacement de la conduite s'est fait par éclatement n'ont pas posé de problèmes particuliers. Quant à l'état de la conduite, il justifie son remplacement. En outre la majorité des conduites privées sont en très mauvais état. Afin de tenir compte de la mobilité réduite de quelques personnes habitant le chemin de la Rie, nous avons, d'entente avec le service des routes, recherché des solutions de parcage provisoires le long de la route de Cuvillard. Aussi, du 24 mars au 11 avril, une zone 30 km/h a été mise en place et une quinzaine de places de parc ont été marquées en traitillé. Merci aux bordiers qui montrent beaucoup de compréhension malgré les difficultés.

Contrôle annuel du réseau d'eau

Le contrôle du réseau en janvier par Von Roll Hydro a révélé deux fuites sur des conduites privées et deux sur le propre réseau communal, soit une sur la conduite de Cuvillard et une sur celle de L'Arzillier. Toutes les conduites ont été rapidement réparées.

Le 8 janvier fut un jour noir pour notre réseau d'eau

En effet, lors du contrôle annuel des vannes Clayton dans les chambres de l'EIEVMV de Marteley et de Villard, les changements de pression et de direction de l'eau ont provoqué 3 fuites dont 2 sur la conduite de Cuvillard et 1 sur celle de L'Arzillier. Ces fuites démontrent la vétusté des deux conduites et notre concessionnaire a constaté une fois de plus l'état obsolète de celles-ci. Plusieurs bordiers de L'Arzillier ont été privés d'eau durant 24 heures.

Parc et promenades

Nous avons procédé à la taille des arbres autour de la grande salle ainsi que du jeune tilleul derrière l'église et du sapin graffiti situé au bas du sentier du Grillon.

Mise de bois

La mise de bois se déroulera près de la gravière de Sency le 26 avril prochain à 10h. Environ 80 stères de hêtre et de chêne seront misés. La tradition sera maintenue, à savoir qu'il s'agira d'une mise à l'ancienne, avec paiement en espèces du bois misé. A cette occasion la Commune offre le verre de l'amitié.

Remplacement de conduites de gaz

Cosvegaz, dans les secteurs de La Venoge et de la gare a procédé au remplacement des conduites qui étaient fixées sous les deux ponts. Ils ont procédé par forage dirigé et passé la conduite à une profondeur de près de 5 mètres sous la route cantonale et sous la Venoge et même à 7 m. de profondeur sous les voies CFF.

Eric Maeder, Municipal

Routes

La réfection de la route cantonale reliant Aclens à Vufflens-la-Ville (RC 176) a démarré le 24 mars. La chaussée sera rélargie à 6 m. pour permettre le croisement des camions. La route sera fermée pendant les travaux.

Suivra, la réfection de la RC 151 Aclens - Moulin du choc qui sera fermée à la circulation pendant env. 5 mois. Durant ces travaux, toute la circulation sera déviée par la RC 176 et la route de la Plaine. Très peu d'influence pour notre Commune car les véhicules de plus 3.5 T ne peuvent pas traverser notre localité.

Parking sauvage de la zone industrielle

Ce n'est pas moins de 10 véhicules qui étaient parkés sans plaque dans la zone industrielle, dont des épaves. Après la recherche des propriétaires, aidés de la police et une annonce dans la Feuille d'Avis Officiels, nous avons pu faire évacuer les deux derniers véhicules qui restaient pour la casse.

Sécurisation des piétons à la Grand-Rue suite à une pétition

Après plusieurs séances avec les pétitionnaires, un projet va être mis à l'enquête tout prochainement.

Descriptif du projet :

- Elargir le trottoir existant de 50 cm depuis le parking de l'ancienne auberge, direction le Château sur une distance d'env. 20 m.
- Installation d'un modérateur en pavés surélevés (comme au Cuvillard) de 1 m. de large sur une longueur de 5 m. devant le mur qui se trouve en face de l'ancienne auberge.
- Modification du carrefour Grand-Rue/rue de la Poste par la pose de potelets qui empiéteront de 1 m. sur la chaussée.
- Sécurisation du trottoir sur toute la partie pavée par des potelets. Les accès aux garages et cours pour stationnement seront respectés.

- Tous les potelets seront démontables en cas de manifestations ou pour faciliter le déneigement.

Si tout va pour le mieux, les travaux seront effectués sur deux ans. Pose des potelets et marquage en 2014, modification du trottoir et pose du modérateur de trafic en 2015 pour autant que le projet soit accepté par le service des routes.

Manifestations

Le 9 mai, la Commune accueille tous les boursiers du canton de Vaud pour leur assemblée annuelle, env. 180 personnes sont attendues. Plusieurs personnalités sont invitées dont M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat. A cette occasion, la rue de Marteley direction Mex sera fermée à la circulation pour permettre le parage.

Place de jeux

Après réflexion et au vu de l'utilisation du skate parc, nous avons décidé de le faire réparer. Les travaux sont terminés pour la plus grande joie des enfants.



Police des constructions

Nous rappelons à tous les propriétaires qui souhaitent changer de volets, repeindre la façade de leur maison ou changer les tuiles, qu'ils doivent préalablement informer la Municipalité et soumettre un échantillon de couleur avant le début des travaux.



En raison du pont de l'Ascension, l'Administration communale sera fermée le vendredi 30 mai 2014.



RAMASSAGE DES DECHETS INCINERABLES

Le **29 mai** étant jour de l'Ascension, nous vous informons que le ramassage du jeudi 29 aura lieu le lendemain, soit le **vendredi 30 mai**.

Constat après la fin de l'étude de la mutualisation des 6 Communes

La Municipalité de Vufflens-la-Ville est entrée en matière sur une étude en vue d'une éventuelle fusion avec les Communes de Daillens, Penthaz, Penthalaz, Lussery-Villars et Mex afin de participer à une démarche analytique sans à priori et d'en évaluer l'intérêt. L'étude doit se faire en 2 étapes. La première visait à faire un inventaire de nos biens. Lors des multiples discussions que nous avons eues, il s'agissait de ressentir si à ce stade il y avait un avantage réel pour notre population, que ce soit au niveau de la qualité des services/infrastructures ou encore des avantages financiers.

Au premier stade, votre Municipalité n'y a pas vu d'avantages notoires. Dans un inventaire, il est bien difficile de se prononcer au niveau des finances. Nous avons toutefois fait l'étude avec deux exercices comptables, mais ceci s'est révélé insuffisant. Pour avoir une projection objective, il faudrait au moins 5 années comptables et, étant donné que la péréquation intercommunale a changé, les résultats sont assez difficiles à estimer.

L'expérience de Bourg-en-Lavaux nous démontre que si nous partons avec un taux d'imposition de la Commune ayant le taux le plus bas, il y a forcément un problème à la clef. Donc, on peut en déduire qu'il faut partir avec le taux moyen des différentes Communes. D'où un inconvénient pour Vufflens-la-Ville.

Pour ceux qui vont s'engager dans la deuxième étape, il s'agira d'aller plus en profondeur dans tous les domaines, et surtout au niveau financier, afin que leur Conseil respectif puisse se prononcer avec des chiffres à l'appui. Si ces derniers y voient un avantage, ce sera au tour de la population de se prononcer.

Nous vous présentons notre analyse avec pour chaque domaine les critères suivants :

- a) Neutre
- b) Positif
- c) Négatif

Ecole-Garderie

Neutre : ces activités sont déjà entièrement gérées par des associations intercommunales. Une fusion de commune n'aurait aucune incidence sur l'organisation de l'école et de la prise en charge des enfants dans une garderie. Donc, aucune influence financière.

Administration

Positif : l'administration pourrait être ouverte chaque jour.

Négatif : les citoyens devraient se déplacer pour se rendre dans les bureaux de l'administration, ce qui représente des kilomètres à parcourir.

Positif : en étant 8 mille habitants, nous pourrions avoir notre propre bureau technique pour tout ce qui concerne la police des constructions et entretien des équipements ou urbanisme.

Négatif - Coût du personnel :

- toutes les Communes plus grandes ont proportionnellement plus de personnel que les petites. Elles ont également des chefs de service avec des salaires assez conséquents ;
- le système administratif s'alourdit. La création de nouveaux postes de cadres est indispensable avec une augmentation substantielle des coûts ;
- la diminution du nombre de Municipaux et l'économie qui en résulte ne va pas compenser l'augmentation des salaires administratifs. A titre d'exemple, le coût d'un chef de service dépasse très largement les vacations de la Municipalité incorpore.

Police

Positif : dans une commune de 8 mille habitants, il est habituel de disposer d'assistants de police pour régler et sanctionner les problèmes de parcage, distribution d'actes judiciaires, régler la circulation et le parcage lors de manifestations, etc.....

Négatif : paiement d'amendes pour voitures mal parkées par exemple. Le salaire serait partiellement payé par les amendes !!!

SDIS et PCi

Neutre : en ce qui concerne le SDIS et la PCi (Associations intercommunales), rien de changerait dans le cadre d'une fusion de Communes.

Forêt

Neutre : elles sont gérées par les groupements forestiers donc aucun changement à prévoir.

Patrimoine et bâtiment

Positif : nous aurions tous les services dans la Commune fusionnée (boulangeries, magasins, pharmacie, poste, garage, station-service, etc...).

Négatif : afin de profiter de ces services, il faudrait se déplacer.

Négatif : vu qu'il n'y aurait plus qu'une seule administration communale, les maisons de communes inoccupées devraient être transformées, ce qui représenterait un gros investissement.

Positif : possibilité de création de logements.

Question ouverte : réflexion à faire sur les grandes infrastructures (grandes salles, ateliers, garages pour les véhicules) suppression ?

Voirie

Positif : achat de matériel à emploi épisodique (balayeuse par exemple), optimisation du parc des véhicules.

Négatif : coût d'un chef équipe de la voirie qui ne travaillera pas forcément sur le terrain.

Neutre : incertitude sur les coûts d'une réorganisation des locaux de voirie, attention toutefois de ne pas devoir faire des kilomètres pour aller chercher son véhicule.

Déchetterie

Positif : déchetterie centralisée et éventuelle économie d'un transporteur.

Négatif : suivant où se trouve la déchetterie, il y aura des kilomètres supplémentaires pour les citoyens. Pas d'amélioration des prestations.

Neutre : système de Molok dans la plupart des Communes concernées.

Négatif : aucune des autres Communes n'offre un service à domicile tel que le nôtre.

Finances

Neutre : l'aspect financier n'est pas un critère décisif en soi, un taux d'impôt légèrement supérieur au taux actuel serait acceptable si notre population disposait après la fusion de services ou infrastructures supplémentaires. L'étude n'a pas permis de le démontrer.

Cela dit, la Municipalité constate que notre Commune a bien maîtrisé l'évolution de son endettement brut, qui a passé de Fr. 6'216'440.- en 2001 à Fr. 7'059'000.- en 2013 (+ 12% en 13 ans), cela tout en rénovant la Maison de commune et la Grande salle, en construisant une garderie et en procédant à d'importants investissements en matière de routes et de réseau d'eau. Par contre, certaines des Communes intégrées dans l'étude ont connu une importante progression de leur endettement.

Négatif : s'agissant du taux d'impôt, on peut faire les constatations suivantes : notre taux est de 67. Celui des autres Communes varie entre 61 et 74. Le taux de 61 est celui de la Commune de Mex (qui ne va pas s'engager dans le processus de fusion) ; celui de Daillens et de Penthaz de 71 et celui de Penthaz de 74. Sachant que ces trois Communes représentent plus de 5000 habitants, leur poids sera prépondérant. Il est donc vraisemblable qu'une fusion, malgré un impôt péréquatif favorable de l'ordre de 2 à 3 points d'impôts, entraînerait très rapidement une hausse de notre taux d'impôt. A tout le moins, une diminution paraît fort improbable.

Aménagement du territoire

Positif : PGA commun = vision sur un plus grand territoire, mais attention aux contraintes des divers plans directeurs régional et cantonal

Négatif : attention aux spécificités locales (gravière, décharge etc...)

Question ouverte : quelle décision sera prise par les autorités fusionnées s'il y a intérêt financier ? Les inconvénients supportés par les voisins de ces zones seront-ils compris par le reste de la population de la nouvelle commune ?

Vie associative

Neutre : quelle politique de soutien ? Sportive, culturelle ? etc...

Négatif : les spécificités locales disparaîtraient au profit d'une vision globale (exemple : journal Générations, sorties des aînés, etc...).

Politique : Inconvénient majeur selon votre Municipalité

Négatif : passage aux partis politiques. Risque d'approche partisane.

Négatif : dans toutes les communes fusionnées fribourgeoises, il y a un fort désintérêt de la population.

Négatif : perte de proximité avec les Autorités.

Négatif : perte du regard des 5 Municipaux locaux sur la Commune.

Réseaux d'eau et épuration

Neutre : car les réseaux actuels ne subiront pas de modification.

Positif : nous pourrions relever des compteurs d'eau par radio ; ce système est en place dans quelques Communes concernées. Cela pourrait également se faire sans fusionner...

Routes et chemins

Neutre : actuellement, les routes entre nos différentes Communes sont des routes cantonales entretenues par le Canton. A ce jour, le Conseil d'Etat prévoit de continuer d'entretenir ces routes dans les Communes fusionnées. Mais demain, ou à plus long terme, quelle sera la décision du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ?

Négatif : s'il y avait un désengagement de la part des autorités cantonales, nous aurions un très grand réseau communal à entretenir. Donc un coût monumental.

Transport et mobilité

Positif : des petits bus circulent actuellement dans les Communes de Penthaz, Penthalaz, Daillens et Lussery-Villars toutes les 30 minutes pendant les heures de pointe. Ce circuit serait étendu en cas de fusion. Ce service est pris en charge par les Communes, gratuit pour les habitants, car considéré par le Canton comme un service privé, donc pas de possibilité de faire payer les utilisateurs sans concessions publiques. Concession qui doit être accordée au préalable par les autorités cantonales.

Négatif : le coût.

* * *

Le résultat de l'étude a été présenté en février 2014 au personnel et aux autorités législatives. Étaient présents pour Vufflens-la-Ville, outre votre Municipalité incorporée, votre Président ainsi que des membres des commissions finance et gestion.

Lors d'une dernière rencontre, les représentants des différentes Municipalités ont fait savoir leurs intentions sur la poursuite des démarches d'une éventuelle fusion. A ce stade, les Communes de Mex et de Vufflens-la-Ville ont décidé de ne pas poursuivre, tandis que les 4 autres Communes vont continuer le processus.



Info déchets

DIMINUTION ET REPARTITION DES TONNAGES

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des tonnages relevés lors des ramassages.

Sur notre territoire communal, on est passé **d'une moyenne mensuelle de 27 tonnes d'incinérables en 2012 à une moyenne mensuelle de 12 tonnes pour 2013**. La tendance observée pour le premier semestre 2014 est la même (12 tonnes mensuelles).

Quant aux tonnages de déchets encombrants, on ne peut pas parler de variation significative. Une amélioration de ce tri est cependant observée, grâce à un suivi régulier des déchets déposés.

| Ramassage (en t) | 2012 | | | 2013 | | | | | | | | | | | | 2014 | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------|--------------|-------|--------------|--------------|--------------|-------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------|
| | Octobre | Nov. | Déc. | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Jun | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Janvier | Février |
| Déchets incinérables  | 27,13 | 23,85 | 31,55 | 11,02 | 10,96 | 11,34 | 12,35 | 10,04 | 12,04 | 12,28 | 13,62 | 12,74 | 11,65 | 11,16 | 14,79 | 12,99 | 10,68 |
| Encombrants incinérables | 0 | 7,52 | 0 | 3,83 | 0,19 | 10,50 | 0 | 12,26 | 0,04 | 9,50 | 0,17 | 8,98 | 0,00 | 7,58 | 0,38 | 5,48 | 0,00 |
| Papier/carton | 5,92 | 10,38 | 6,17 | 8,74 | 6,16 | 8,44 | 7,31 | 7,38 | 8,02 | 6,69 | 6,80 | 7,56 | 6,98 | 9,02 | 7,14 | 8,80 | 6,52 |
| Verre | 4,86 | 5,38 | 3,64 | 6,05 | 3,61 | 4,49 | 3,47 | 4,42 | 5,51 | 3,68 | 5,39 | 4,37 | 3,69 | 4,96 | 3,72 | 5,80 | 4,38 |
| Total déchets incinérables (en t) | 27,13 | 31,37 | 31,55 | 14,85 | 11,15 | 21,84 | 12,59 | 22,30 | 12,08 | 21,78 | 13,79 | 21,72 | 11,65 | 18,74 | 15,17 | 18,47 | 10,68 |
| Total déchets incinérables par kg/hab (y compris encombrants) | 22,61 | 26,14 | 26,29 | 12,55 | 9,43 | 18,46 | 10,64 | 18,85 | 10,21 | 18,41 | 11,66 | 18,36 | 9,85 | 15,84 | 12,82 | 15,10 | 8,75 |

La taxe au sac a rempli son mandat : **améliorer le tri et limiter le volume de nos déchets !**

Votre Municipalité vous est reconnaissante d'avoir joué le jeu et se félicite des résultats obtenus !

Journées suisses pour la propreté des espaces publics

Action coup de balai 2014

La Municipalité tient à remercier chaleureusement la cinquantaine de participants (dont 13 enfants) ayant œuvré lors du coup de balai printanier du samedi 5 avril.

Grâce à la présence de ces nettoyeurs dévoués, notre territoire communal a retrouvé un lustre bienvenu.

C'est en effet un volume de plus de 2 m³ de déchets indésirables qui a été ramassé à proximité de nos chemins et routes communaux.

Ce coup de balai s'est terminé au refuge des Fives par des salades et grillades offertes par la commune, repas agrémenté par de superbes desserts concoctés par les participants.

Encore un grand merci !





Info Délits Plus

Janvier 2014

Division prévention criminalité



La Police cantonale vaudoise présente sur les réseaux sociaux...

La Police cantonale est présente depuis 3 ans sur les principaux réseaux sociaux. Elle y publie de nombreux messages de prévention et de sensibilisation. La proximité en 2014, c'est aussi être présent sur les smartphones et les tablettes des citoyens.

La Police cantonale vaudoise, ancrée dans son temps, diffuse maintenant depuis 3 ans ses messages sur Facebook et Twitter, plateformes aujourd'hui incontournables pour la transmission d'information à grande échelle. Ces outils offrent de plus la possibilité de relier les messages et campagnes des polices du monde entier. Ces plateformes nous permettent également de répondre directement aux sollicitations des citoyens.

Dans ce but, un groupe de travail de la Police cantonale, composé du Chef de la prévention criminalité, d'un chargé de missions stratégiques, d'un spécialiste multimédias et d'un gendarme de la prévention routière, se réunissent chaque semaine afin d'élaborer une stratégie de communication et une planification des publications sur les principaux réseaux sociaux.

Forcés de jongler avec les différentes contraintes de ces plateformes et ayant pour objectif d'être les plus percutants possibles, les membres du groupe travaillent quotidiennement à

diffuser des messages synthétiques et des vidéos et infographies parlantes et ce, pour sensibiliser le grand public.

Le mois de février verra notamment la diffusion d'une campagne sur les dangers du SMS au volant. Plusieurs publications et informations sur cette problématique, seront progressivement postées sur la page de la Police cantonale vaudoise.

Pour plus d'informations, connectez vous sur la page Facebook de la Police cantonale : - <https://www.facebook.com/policevd>, ou sur son fil Twitter : - <https://twitter.com/Policevaudoise>

"Pornographie: Agir de bon droit"

La Prévention Suisse de la Criminalité (PSC), qui a sorti en décembre 2013 la première édition de sa brochure traitant de la pornographie et de son cadre réglementaire, cherche à informer la population sur les dérives inhérentes à cette problématique et les comportements susceptibles d'être jugés illégaux.

Le dépliant, qui propose en premier lieu une définition de la pornographie et son inscription dans la loi, éclaire sur les conditions d'exigence pour conférer à un contenu, aux yeux de la loi, un caractère pornographique.



Info Délits Plus

Janvier 2014

Division prévention criminalité



Ainsi, il est expliqué que lorsqu'une jeune fille de 14 ans se prend nue en photo, il peut s'agir de pornographie infantine, même si elle l'a fait volontairement. En effet, l'article 197, chiffre 1, (protection de la jeunesse) du Code pénal suisse dénonce toute diffusion "d'écrits, enregistrements sonores ou visuels pornographiques à une personne de moins de 16 ans".

Même si le réalisateur et/ou diffuseur du contenu en question est mineur, et qu'il en est lui-même l'objet, il peut être poursuivi pénalement et puni d'une peine privative de liberté ou d'une peine pécuniaire. La situation est la même lorsque la fabrication dudit contenu implique des actes répréhensibles ou punissables (cf. art 197, chiffre 3), soit des actes d'ordre sexuel avec enfants, animaux, excréments humains ou comprenant des actes de violence. L'interdiction porte à la fois sur la réalisation du contenu, son téléchargement, sa possession et sa diffusion. Au final, la décision de le juger pornographique ou non, revient au juge.

Le sexting, soit l'envoi de messages, photos et vidéos sexy par smartphone entre les jeunes, pose un problème particulier au cadre légal qui régleme la problématique des "représentations sexuelles avec enfants ou ados de moins de 16 ans".

Ce phénomène d'actualité met en avant la perte de contrôle de l'image diffusée. Il est, en conséquence, très important de rappeler aux jeunes de faire preuve de réflexion et prudence,

quant au contenu qu'ils transmettent à des tiers. En plus de risquer de perdre le contrôle de leur image numérique, ils peuvent également faire face à des poursuites, si le contenu de leur réalisation est qualifié d'infraction à la loi.

Les services de police sont à votre disposition pour vous conseiller, si vous vous retrouvez un jour confronté à cette problématique.

Liens utiles:

- Pour télécharger la brochure de la Prévention suisse <http://www.skppsc.ch/10/fr/links.php?cat=42>
- Services jeunesse de la police : www.skppsc.ch/link/servicesjeunesse
- Centres cantonaux de consultation pour l'aide aux victimes: www.aide-aux-victimes.ch
- N° d'aide de la Pro Juventute et lien vers les centres cantonaux de conseil : www.147.ch

"NAMETAG"

A l'ère du numérique et de la prééminence des réseaux sociaux, l'application NameTag est destinée à concerner une importante proportion de la population mondiale. Ce nouveau logiciel de reconnaissance faciale permettra d'accéder aux données sur les



Info Délits Plus

Janvier 2014

Division prévention criminalité



réseaux sociaux de chaque individu croisé dans la rue et ce, par une simple photographie. Il suffira de prendre une photo de l'anonyme, qui sera par la suite envoyée à un serveur avant d'être finalement "soumise à un processus comparatif apposé à des millions de données hébergées sur les réseaux sociaux et les sites de rencontres". Cette application permettra alors d'obtenir des informations, comme le nom, profil et photographie, de chaque individu qui a croisé son chemin. Bien que le créateur fasse la promotion de son logiciel comme un moyen de rendre plus sûres les interactions sociales en ligne et hors-ligne, les défenseurs de la vie privée sur Internet s'insurgent notamment contre la mise à mal de la confidentialité des données des internautes.

La diffusion grand public d'une application comme NameTag et une raison supplémentaire de faire preuve d'une extrême vigilance quant au contenu des informations que l'on diffuse sur Internet, et les réseaux sociaux en particulier.

<http://www.ladn.eu/actualites/donne-moi-photo-dirai-qui.19810.html>

L'ADN

L'ACTUALITÉ DOC NEWS

L'ESSENTIEL DE LA COM
29 JANVIER 2014

MAGAZINE TRIMESTRIEL
POLICANT
DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE

INFO

Cliquez sur le lien pour lire le magazine de la Polcant,
<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dse/police-cantonale/publications/polcant-information>

Pour obtenir plus d'information ou des conseils, contactez les gérants de sécurité :

Arrondt Est vaudois : [Adj Borloz Christian](#), 021 557 88 21

Arrondt La Côte : [Adj Genton Etienne](#), 021 557 96 21

Arrondt Nord vaudois Ouest : [Adj Mermod Willy](#), 024 557 70 21

Arrondt Nord vaudois Est : [Adj Perruchoud Gilles](#), 024 557 70 21

Arrondt Lausanne : [Jpa Bourquenoud Christian](#), 021 644 82 77

PRÉFECTURE
- 4 AVR. 2014
GROS-DE-VAUD

Préfecture du Gros-de-Vaud
Place Emile-Gardaz 8
1040 Echallens

A l'attention de
Monsieur Pascal Dessauges, Préfet

Lausanne, le 31 mars 2014
CGR/nsc

Monsieur le Préfet,

Dès le 3 juin prochain, des étudiants parcourront la région lémanique aux fins de mieux faire connaître les activités de notre Institution.

Ils prospecteront notamment sur le territoire des Commune de Penthalaz, Penthaz, Vufflens-la-Ville, Assens, Bercher, Bottens, Cugy, Echallens, Etagnières, Froideville, Montilliez et Jorat-Menthue, dans le but de présenter les prestations que nous mettons à disposition de la population de notre Canton mais aussi dans le souci de recruter de nouveaux membres cotisants.

En effet, ainsi que vous le savez, nos prestations ne sont réalisables que grâce à la générosité de nos adhérents et donateurs. Sans leur précieux soutien, nous ne pouvons venir en aide à un nombre grandissant de personnes, que ce soit par les activités que nous dispensons dans le Secteur de la Santé et l'Aide à la Famille ou dans celui du Social et du Bénévolat.

Ces étudiants sont recrutés par l'Entreprise *Wesser & Partner*, avec laquelle nous travaillons régulièrement et qui bénéficie d'une longue expérience dans le recrutement de membres. De surcroît, cette firme travaille exclusivement pour des organisations à but non lucratif.

Les jeunes gens en question feront du porte à porte, munis d'un badge libellant clairement leurs coordonnées, mais ne seront en aucun cas autorisés à accepter de l'argent.

Nous tenions, par la présente, à vous informer de la démarche susmentionnée et demeurons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Par avance, nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération la meilleure.


Claude Gross
Directeur



Ecole Instrumentale de l'Harmonie du Pontet

Des tarifs abordables grâce au soutien de nos trois communes Mex
- Villars-Ste Croix - Vufflens-la-Ville !

Initiation musicale en groupe dès 4 ans

Solfège

Flûte traversière, flûte à bec

Percussions, batterie

Clarinette, saxophone

Guitare, piano

Cuivres

(trompette, cornet, trombone...)



**Des bases musicales solides pour rejoindre l'Harmonie du
Pontet, partager et vivre la musique**

Fabienne Le Grand : 021 701.16.46 Sylvie Füllemann : 078 768.22.19

www.harmonie-pontet.ch

ecole.instrumentale.pontet@hotmail.fr

PASSEPORT VACANCES 2014

Périodes : Juillet: du lundi 7 au dimanche 20

Août: du lundi 11 au dimanche 24

Traditionnel : pour les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1998 et le 30 juin 2005 — CHF 45.- (CHF 40.- p/le 2^e enfant et suivants d'une même famille). Le programme des activités est remis lors de la vente.

Farniente : pour les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1998 et le 30 juin 2001 — CHF 25.-.

Vente : du mardi 6 mai au vendredi 16 mai 2014 au Bureau communal, rue de la Poste 10 (mardi 9h-12h 14h-19h, mercredi/vendredi 9h-12h)

Important : une photo passeport est requise pour chaque passeport !



ANIMATION LECTURE
à la Bibliothèque communale



Mardi 20 mai 2014 dès 16h

Moment de partage... Plaisir du livre...

Convivialité.... Simplicité....

Pour tous les jeunes enfants,
frères et sœurs bienvenus, **et tous ceux qui en ont envie !**

Petite collation offerte!

Animée par Florence Paratte, enseignante, 021 635 53 17

Quelques nouveautés ... dans votre bibliothèque :

PANCOL, K.
Muchachas.



Roman

KINGFISHER, R..
Pamplousse et ses fabuleux délices.



Roman pour les 8-12 ans

ROEDERER, Ch.
Tous les bébés.



Livre - jeu

TULETT, D.
Le grand livre du foot.



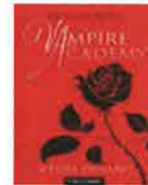
Sport

VANIER, N.
Belle et Sébastien en DVD



Film

MEAD, R.
Vampire academy.



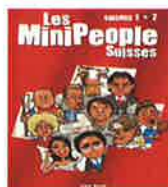
1
Roman pour les ados

MALLAT, N.
Le secret d'Osiris.



Grands caractères

BERTSCHY, Ch.
Les MiniPeople suisses en BD



Humour

BUTI, R.
Le milieu de l'horizon.



Prix littérature 2014

Une Expo "**Du plus petit au plus grand**"

Adresse : Cuvillard 17

Horaire : Lundi et jeudi 17h30 - 18h30 / Samedi 10h30 - 11h30

FSG Vufflens-la-Ville

UN GRAND MERCI pour avoir réservé un bon accueil à nos jeunes gymnastes lors de leur passage à votre domicile pour le ramassage des lots.

Grâce à vos généreux dons alimentaires, en espèce ou autres, nous avons pu, cette année encore, organiser une belle tombola lors de notre soirée annuelle de gymnastique du 29 mars dernier dont le thème était « *Le tour du monde* ».



Comme d'accoutumée, tous étaient sur scène lors du final de ce beau spectacle



Alors rendez-vous l'an prochain....



Chers Athlètes,

Je félicite chacun de nos jeunes athlètes de l'EKTS Vaud du sport-fac régional, ainsi que les équipes qui ont participé au Tournoi de Pâques 2014 pour écolier karatékas, dont voici les résultats (podiums):

Distinctions spéciales

Meilleur passage de grades du trimestre: Elodie Luc (Kata et Kumité).

Meilleure progression sportive du club (garçons): Mathieu Hofmann (Kata et Kumité), Yannick Gindroz (Kata) et Jean-Rodolphe Paratte (Kata).

Meilleure progression sportive du club (filles): Diane Corbaz (Kata), Nadine Ruffato (Kumité) et Valentine Picht (kumité, promotion en ligue nationale B).

Meilleure performance avancée en tournois officiels : Mattia Baldicchi (Kumité) et Keni Schedel (Kata).

Meilleure prestation sportive en ligue nationale (national B): Cyprien Claessens (Kata et Kumité).

Meilleure prestation sportive en tournoi international: Keni Schedel (Kumité).

Prix d'encouragement pour la meilleure performance réalisée par notre plus jeune athlète: Nolan Schedel - 5 ans.

Classements du 2ème Tournoi Ecolier

En Kata (Programme Technique) - Vendredi

Débutants (mixtes):

1. Nolan Schedel
2. Nora Vogel
3. Naïs Grossenbacher
3. Clovis Marin

Jeunes Espoirs - Ceintures jaunes (mixtes):

1. Jean-Rodolphe Paratte
2. Elodie Luc
3. Nathan Füllemann
3. Yannick Gindroz



Compétiteurs Avancés - Ceintures oranges à noires (mixtes):

1. Keni Schedel
2. Diane Corbaz
3. Mathieu Hofmann
3. Cyprien Claessens

En Kumité (Combat sportif) - Mardi

Débutants et jeunes espoirs / règlement sportif simplifié - Ceintures blanches et jaunes (mixtes):

1. Elodie Luc
2. Léa Gabrielyan
3. Sabrina Belaïd
3. Naïs Grossenbacher

Avancés / règlement simplifié pour l'entraînement - Ceintures oranges à noires (mixtes):

1. Keni Schedel
2. Cyprien Claessens
3. Mattia Baldicchi
3. Yannick Gindroz

Compétiteurs / règlement officiel WKF (utilisé dans les championnats FSK destinés pour les ceintures bleues/marron/noires (mixtes):

1. Cyprien Claessens
2. Nadine Ruffato
3. Mathieu Hofmann
3. Mattia Baldicchi

Résultats des rencontres amicales par équipes

TEAM-Kata (Kata par équipes) - Vendredi

1. Cyprien, Keni, Mathieu (« Les scorpions »)
2. Jean-Rodolphe, Elodie, Nora (« Les ninjas »)
3. Clovis, Nolan, Léa (« Les scarabées »)
3. Yannick, Nathan, Naïs (« Les samourais »)
5. Nadine, Diane, Nastazja (« Les bad-girls »)

Bravo à tous ces jeunes athlètes méritants qui se sont illustrés en individuel ou en équipe lors de ces rencontres sportives et amicales !



Nouveau à Vufflens-La-Ville !

Ouverture d'un **Atelier de peinture et dessin**
au Cuvillard 17 (à côté de la bibliothèque) dès le 12 mai 2014

En encourageant les enfants dans le développement de leur créativité, nous leur ouvrons le monde de l'imaginaire et de la liberté dans tous les domaines. La créativité stimule l'autonomie et la capacité à observer d'autres perspectives.

Du matériel de qualité est à disposition ainsi qu'un encadrement créatif et individualisé. Les périodes disponibles sont les suivantes :

| <i>Lundi</i> | <i>Mardi</i> | <i>Mercredi</i> | <i>Jeudi</i> | <i>Vendredi</i> |
|---------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|
| 11h45-13h30* | 11h45-13h30* | 15h30-17h | 11h45-13h30* | 9h30-11h |
| 15h30-17h | | | | |

*périodes disponibles dès septembre 2014, possibilité de manger son pique-nique à l'atelier

Dès l'âge de 4 ans

Prix Fr. 120.- par mois

Fournitures incluses

Renseignements et inscriptions

Auriane Margueron, artiste-peintre, Vufflens-la-Ville, - 079 282 67 50 -
auriane.margueron@bluewin.ch

| | | |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>La Grand - Vigne</i> | |  |
| <i>Pinot Noir</i> | | |
| NOUVEAU | <i>Oeil-de-perdrix</i> | |
| Vullioud Charles-André, Vufflens-la-Ville Tél. 021 702 24 73 | | 50 cl Fr. 7.00 |

Les chenilles processionnaires



Un animal dangereux pour l'humain et l'animal !

Attention, elles sont actuellement sur nos chemins, en particulier ceux bordés de pins. Je les ai aperçues dans l'allée entourant l'ancienne décharge de Reverule et mon chien en a fait la triste expérience. Ces chenilles projettent dans l'air de minuscules poils très urticants qui peuvent provoquer de très fortes réactions allergiques (mains, cou, visage) mais aussi des troubles oculaires ou respiratoires. Les atteintes à l'œil peuvent avoir d'importantes conséquences si les poils ne sont pas rapidement enlevés.

Le danger est particulièrement sérieux pour les enfants qui seraient tentés de les toucher et pour les animaux : un chien atteint à la langue (pensez à la contrôler), s'il n'est pas soigné rapidement risque alors une nécrose pouvant avoir des conséquences graves.

Le plus important est d'avoir le réflexe de rincer la partie de la peau atteinte ou la cavité buccale à l'aide d'eau, et de ne surtout pas frotter, car cela briserait les poils urticants de la chenille et libérerait les toxines.

Le contact, tant pour les enfants ou personnes allergiques, est une **urgence médicale**.

C'est également une **urgence vétérinaire** pour nos amis à quatre pattes dont la curiosité (en particulier les chiens) peut être fatale.

Marceline Touati



www.vufflens-la-ville.ch

Avril 2014

No 2

MISE DE BOIS

Samedi 26 avril 2014, à 10h



Rendez-vous vers la gravière de Sency.

Possibilité de parcage aux abords de la gravière.

Environ 80 stères de hêtre et de chêne seront misés.

Pour y accéder, emprunter le chemin des Bois (refuge). A la lisière de la forêt prendre le premier chemin sur votre droite.

Les stères seront entreposés 300 mètres plus loin en bordure de ce chemin.

A cette occasion,
le verre de l'amitié vous sera offert par la Commune.